

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

Compte-rendu

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
19

Séance du mardi 12 février 2020 à 20H00

Quorum : 14

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Votants : 25

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Marie-Hélène JARRIER, Danièle BEHR, Anne WALTER, Isabelle PECQUEUX, Laura TARED, Isabelle MEZALTARIM,
Messieurs Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Gérard VINCENT, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Stéphane WAGNER

Ont donné procuration : , Corinne FRIOT à M. HASSER, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Jean-Louis CAGNARD à M. ARRIAT, Christine DELMOULY à M. SIMEAU, Claude BOULANGE à Mme MEZALTARIM, Josiane BARBIER à Mme TARED

Excusé : Stéphane ZORETIC

Absents : Antonella FRATTA

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2020 sont présentées aux élus du Conseil Municipal qui ont pu s'exprimer.

M. Brandebourger rappelle le contexte national et les contraintes imposées aux collectivités : un maintien de la DGF, après une diminution régulière depuis 5 ans, la suppression de la taxe d'habitation, l'évolution des dépenses de fonctionnement limitée à 1.2%.

Puis, il présente la situation financière de la commune et les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement : cf pièce annexe.

Succinctement, en fonctionnement :

- les dépenses réelles augmentent de 0.82% : stabilité des charges du personnel grâce à une gestion fine des effectifs périscolaires, diminution des reversements à la Métropole, augmentation des charges à caractère général en raison des travaux de réparation du gymnase (sinistre électrique), soutien conséquent au CCAS.

- les recettes liées au périscolaire augmentent, les dotations de l'Etat se stabilisent, le produit fiscal progresse, grâce à l'augmentation des bases et de l'assiette.

En investissement :

- les dépenses se sont concentrées sur l'installation d'un nouveau club house au complexe sportif, la rénovation de l'annexe Verlaine (2eme tranche), la mise en place de caméras de vidéosurveillance, le début des études pour le bâtiment périscolaire et des achats divers pour les écoles et les services techniques.

- les recettes s'élèvent à 560 000€.

La dette s'élève à 675€ / habitant, alors que la moyenne est de 895€ pour les villes de même strate. Le choix a été fait de préserver les capacités d'emprunter en utilisant l'autofinancement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne possède pas de revenus fonciers : ni chasses, ni forêts. Cette situation est minoritaire au sein de l'agglomération.

Les orientations pour 2020 :

- en fonctionnement : poursuite de l'effort de maîtrise des crédits, maintien des taux d'imposition, croissance du produit fiscal, stabilisation des dotations de l'Etat

- en investissement : il s'agira principalement du raccordement au chauffage urbain, de poursuivre le programme de vidéosurveillance, de l'isolation de l'annexe Verlaine, et de la poursuite des études sur le bâtiment périscolaire

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt cette année.

Monsieur le Maire remercie M. Brandebourger pour cette présentation et ouvre le débat.

Mme Tared reconnaît la clarté de l'exposé. Néanmoins, elle évoque un manque de transparence ; par exemple, l'implantation du futur bâtiment périscolaire se ferait rue du nord, et non place de la hottée de pommes.

Monsieur le Maire confirme cette possibilité, une autre option serait près du collège Jean Bauchez. Il explique que les cotes d'inondabilité bloquent une faisabilité près de la place publique. Par ailleurs la construction se ferait alors sur pilotis avec des contraintes techniques complexes et des coûts financiers exorbitants.

Monsieur le Maire souligne le manque d'équité flagrant entre les communes. Longeville-les-Metz avec le stade, Augny avec la zone commerciale par exemple n'ont pas les mêmes recettes financières. La commune du Ban-Saint-Martin a pris l'habitude de se serrer la ceinture, de construire la ville sur la ville. Or, avec toutes les contraintes existantes, la commune accueille aussi des réfugiés, la part des logements sociaux est passée de 5% à 25%.

Malgré ces pressions, la qualité de vie est préservée, le P.L.U a été révisé et 17ha de terrains constructibles ont été requalifiés en forêt.

En conclusion, Monsieur le Maire se déclare fier de son bilan et de son équipe.

Déclassement et vente d'une parcelle communale : 34 rue St-Sigisbert

La commune est propriétaire de la parcelle 5 section 11 d'une contenance de 61 m2 qui fait partie du domaine public. C'est une cour fermée devant l'immeuble du 34 rue Saint-Sigisbert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du déclassement du domaine public vers le domaine privé communal de la parcelle 5 section 11 d'une contenance de 61 m2.

Résidence Pierre Herment : Information de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle ses propos du dernier conseil municipal : l'association de gestion de la maison de retraite Pierre Herment est une association émanant du Conseil Municipal et peut donc être qualifiée d'association transparente. En vertu de quoi, une délégation de service public pouvait être lancée pour la gestion de cet établissement. Cependant, le Conseil Départemental de la Moselle et l'Agence Régionale de Santé ne veulent pas de la mise en œuvre de cette procédure. En revanche, ils ont donné leur accord verbal pour la procédure de transfert de l'autorisation d'exploiter et la signature d'un bail emphytéotique.

Il convient donc d'attendre : les décisions qui seront prises par la prochaine assemblée générale extraordinaire de l'association, l'estimation financière des Domaines. L'association Bompard a, pour sa part, remis récemment un détail des travaux de rénovation. Monsieur le Maire indique que ceux-ci viennent en général en substitution des loyers.

Lors d'un prochain conseil municipal, les élus devront se positionner sur la durée et les conditions administratives du bail emphytéotique.

Décisions et informations du Maire

- encaissement d'un dernier chèque de 49.849 € présenté par Allianz Banque en règlement des dégâts constatés au gymnase suite à la surtension électrique du 19 mai 2017.

- mercredi 26 février 2020 :

Spectacle jeune public «un petit coin de banquise» au Ru-Ban organisé par la mairie

- samedi 7 mars 2020 :

Carnaval des familles organisé par le périscolaire et l'association Les mésanges.

13 h 30 : cavalcade dans la cour de Paul Verlaine et 15 h : Boum au Ru-Ban

- dimanche 15 mars et 22 mars 2020 :

Élections municipales

- vendredi 27 mars 2020 :

Assemblée générale des aînés au Ru-Ban

- samedi 28 mars 2020 :

Représentation théâtrale d'ATL au Ru-Ban

- dimanche 5 avril 2020 :

La Quentinoise organisée par MVE

La séance est levée à 21H30

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur investissement, « sans la confiance, on ne peut pas travailler sur ce petit territoire ».